

Contract No. 1—
Télégraphe.

dance ; avez-vous quelque correspondance équivalant à une soumission pour cette portion des travaux?—Je ne puis pas, dans le moment, produire l'original de cette correspondance, mais je pense pouvoir le faire plus tard.

104. Ce sont ces messieurs là qui ont obtenu l'adjudication?—Oui, Sifton, Glass et Cie ont le contrat.

105. S'est-il élevé, à votre connaissance, quelque objection touchant le caractère ou la position de M. Fuller?—Non, il ne s'en éleva aucune. Pas d'objection au caractère de Fuller.

106. Alors, la question en ce qui le concerne, s'appuyait sur des considérations pécuniaires?—Oui, c'est cela. Contrat donné par considération pécuniaire.

107. Ce n'était pas l'intention de donner le contrat à qui que ce fût à des conditions plus élevées que celles offertes par lui? Vous dites que c'était une simple question pécuniaire?—La raison en est donnée dans la note

108-109. Je vous demande si l'on avait l'intention que le travail fût entrepris par quelque autre personne à un prix plus élevé que celui qu'il offrait lui-même?—M. Fuller s'offrait pour faire l'ouvrage, et ses prix étaient déterminés.

110. Pouvez-vous expliquer pourquoi la soumission de Fuller a été mise de côté?—Est-ce qu'il refusait de parfaire son contrat aux conditions premières, ou aviez-vous quelque raison de supposer qu'il ne remplirait pas les conditions de sa soumission première?—Je dois dire que l'ouvrage fut offert à Fuller à la condition qu'il déposerait une certaine somme d'argent comme garantie, et ainsi qu'il appert dans un rapport signé de M. Fleming, celui-ci fut informé par Fuller que sa soumission était basée sur le fait que la ligne passerait au sud de Riding Mountain qui traverse d'un bout à l'autre une surface plane ; que si la ligne devait passer au nord de Riding Mountain, il aurait à payer vingt piastres par acre pour tout le débaisement nécessaire ; ce qui aurait l'effet d'ajouter de \$50,000 à \$60,000 à la somme mentionnée dans sa soumission. Fuller informe Fleming que si la ligne passait au nord de Riding Mountain, il lui faudrait \$20 par acre pour le déboisement, ce qui ajouterait \$50,000 ou \$60,000 au montant mentionné dans la soumission.

111. Voulez-vous dire qu'en conséquence de changement dans son offre, il ne se trouvait plus faire la soumission la moins élevée?—Sa soumission n'était pas la plus basse.

112. De quelle somme les frais de débaisement augmenteraient-ils le chiffre de son offre pour la section numéro un?—Les cinquante ou soixante mille piastres dont parle M. Fleming doivent s'appliquer, à mon sens, à plus d'une section. Les \$50,000 ou \$60,000 mentionnées par M. Fleming devraient s'appliquer à plus d'une section.

113. Je vous parle de la section numéro un. Quelle somme aurions-nous en ajoutant \$60,000 à son premier prix, en supposant qu'il voulût que ces \$60,000 tout entières fussent ajoutées à son offre pour la section numéro un?—La somme de \$128,750. Si toutes les \$60,000 étaient ajoutées à la section No. 1, le grand total se monterait à 118,750.

114. Ainsi sa soumission ainsi augmentée pour toute la construction et l'entretien durant cinq années s'élèverait à \$128,750?—Oui, en admettant qu'il demandât que les \$60,000 tout entières fussent appliquées à la section numéro un.

115. Considérerait-on que le gouvernement pourrait faire de meilleurs arrangements que celui-là?—Oui. Le gouvernement pourrait obtenir des conditions meilleures que celles de Fuller.

116. Et fut-ce là la raison qui a fait rejeter sa soumission?—Oui.